

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE PROGRAMME DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE ITALIE-FRANCE «MARITIME»

Programmation 2021-2027

"PROGRAMME MARITIME ITALIE FRANCE"

**(Priorités - Exemples d'actions, indicateurs - paragraphes
2.1.1, 2.1.2, 2.1.3 du modèle)**

Date : 06/05/2021

Version : 1

AVANT-PROPOS

Ce document constitue une première élaboration du paragraphe 2 (priorités) du programme Interreg « Maritime » 2021-2027, conformément à l'annexe 1 (modèle Interreg - IP) de la proposition de règlement sur la coopération territoriale européenne.

Ce document comprend actuellement pour chaque priorité et objectif spécifique :

- Une proposition de synthèse des exemples d'actions dans lesquelles ont été intégrées les observations reçues par les territoires du Programme suite à la procédure écrite mentionnée ci-dessus. A cet égard, il convient de noter que les ajouts proposés ont été effectués lorsqu'il a été considéré que l'action plus générale déjà présente dans le document soumis à consultation, ne pouvait pas couvrir le cas proposé par les territoires.
- Une révision de la série d'indicateurs de réalisation et de résultat (qui sera accompagnée du "Cadre d'efficacité de la mise en œuvre" en tant qu'annexe 3 du formulaire de programme).

Avis de non-responsabilité

Le contenu de ce document est destiné uniquement à l'usage de la Task Force en tant qu'avancée dans la définition du programme maritime Italie-France 2021-2027. Ce document ne doit pas être cité ou utilisé par quiconque à d'autres fins. Le contenu de ce document peut changer pour certaines parties, même de manière substantielle, dans sa version finale.

ANNEXE 1

MODÈLES DE PROGRAMMES INTERREG

2. PRIORITÉS

2.1 PRIORITÉ 1 (SO1) : Un territoire transfrontalier attrayant, axé sur une modernisation intelligente et durable

2.1.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE (III) "RENFORCER LA CROISSANCE DURABLE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES PME ET LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES PME, ÉGALEMENT PAR DES INVESTISSEMENTS DANS LA PRODUCTION¹".

2.1.2 LES TYPES D' ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME

A) Soutien à la compétitivité, à l'innovation et au transfert de technologie des TPME transfrontaliers, en accord avec les stratégies de spécialisation intelligente des territoires.

Aa) Création de centres de compétence transfrontalières (ou de réseaux transfrontaliers de centres de compétence) spécialisés dans les filières prioritaires définies par le programme, visant à :

- Activer des projets conjoints destinés à réaliser des actions de transfert de technologie en faveur des TPME ;
- Soutenir les TPME dans les processus d'innovation par le biais, par exemple, d'activités d'orientation et de formation, ainsi que d'un soutien à la mise en œuvre de projets d'innovation, de transfert de technologie, de recherche industrielle et de développement expérimental pour créer de nouveaux produits, processus et services.
- Soutenir la compétitivité des TPME (y compris les start-ups) par la fourniture de services spécialisés (par exemple dans le domaine de la transformation numérique, de la stratégie et de l'organisation des entreprises, de l'innovation et de l'éco-innovation, du transfert de technologie, du positionnement sur le marché, de l'accompagnement sur le marché de projets prometteurs, de l'ingénierie financière et de l'accès au crédit et au financement, du scouting pour promouvoir et soutenir les meilleures idées commerciales, etc).

Ab) Initiatives transfrontalières de collaboration en matière d'"innovation ouverte", entre les TPME, les start-ups et d'autres acteurs pertinents de l'innovation et de la recherche, visant la compétitivité, l'innovation et l'éco-innovation des produits, des processus et des organisations.

Ac) Actions visant à soutenir la transformation technologique et numérique des processus de production par le biais de projets d'innovation conjoints entre le TPME et d'autres acteurs de l'innovation par l'adoption de technologies habilitantes (telles que les technologies liées à l'industrie 4.0²). Ces projets peuvent viser, par exemple : la création de plates-formes et d'applications numériques communes pour la gestion de la production avancée³, la gestion logistique, l'intégration de systèmes horizontaux et verticaux

¹ Entente commune provisoire, Trilogue 28/10/2020 : iii) Enhancing sustainable growth and competitiveness of smes and job creation in smes, including by productive investments::

² Il s'agit, par exemple, des technologies de fabrication avancées, des technologies additives, de la réalité augmentée, de la simulation prédictive, des technologies d'intégration horizontale et verticale, du cloud, de la cybersécurité, du big data et de l'analyse du big data, de la blockchain, de l'intelligence artificielle, de l'internet des objets, etc.

³ Cette technologie (parfois aussi appelée fabrication avancée) fait référence aux systèmes robotiques (robots, cobots, etc.) qui assistent ou remplacent l'activité humaine dans les processus de production ou la prestation de services. Les solutions de fabrication avancée permettent d'améliorer les performances de l'entreprise en soutenant les humains, par exemple, dans la fabrication, la construction, la manipulation de matériaux lourds, dangereux, dans des environnements prohibitifs et non compatibles avec la condition humaine mais aussi dans des activités répétitives ou à faible utilité, afin de pouvoir consacrer plus de temps à des activités à plus grande valeur ajoutée. La surveillance

appliqués à l'automatisation des processus ; le développement de systèmes de commerce électronique transfrontalier, de paiement mobile et d'Internet, de fin-tech, de systèmes électroniques d'échange de données, etc.

Ad) Actions pour le développement et le renforcement des synergies entre les entreprises, les centres de recherche, les pôles de compétitivité et autres acteurs, qui peuvent contribuer à consolider la production et la création de valeur dans la zone dans une perspective de complémentarité. Ces actions pourraient, par exemple, concerner :

- Collaborations et synergies le long des chaînes de valeur au sein de l'économie verte et bleue, conformément aux stratégies nationales et régionales de spécialisation intelligente, afin d'ouvrir de nouvelles opportunités commerciales.
- Collaborations et synergies pour l'autosuffisance énergétique, par exemple dans des conditions insulaires (réseaux énergétiques intelligents, etc.).

Ae) Soutien à la création et/ou au renforcement d'entreprises et de réseaux d'entreprises/clusters/pôles d'innovation transfrontaliers (et autres acteurs concernés) ;

Af) Actions visant à renforcer et à développer l'internationalisation, à identifier de nouveaux marchés, à les diversifier, à développer et à renforcer la présence des TPME transfrontalières dans les chaînes de valeur mondiale, par la création de partenariats transfrontaliers (y compris à des fins d'agrégation) entre entreprises, clusters/réseaux d'entreprises, pôles d'innovation et autres acteurs de l'innovation transfrontalière.

B) Renforcer la compétitivité des TPME transfrontalières pour la gestion, le développement, la promotion innovante des territoires et des biens et services touristiques et culturels qui y sont liés.

Ba) Actions transfrontalières visant à promouvoir une offre touristique et culturelle innovante, fondée sur des alliances stratégiques entre acteurs publics et privés (y compris l'industrie culturelle et créative) qui vont, par exemple, dans le sens, la durabilité, l'innovation, la transformation numérique et intelligente, la qualité de l'accueil et les nouveaux modes de gestion des flux touristiques et de voyage.

Bb) Actions de soutien et de promotion des territoires par la valorisation des ressources naturelles, culturelles, agricoles et forestières.

2.1.3 INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Objectif intermédiaire (2024)	Objectif final (2029)
1	iii	RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont micro, petites, moyennes et grandes entreprises)	Entreprises
1	iii	RCO 02	Entreprises bénéficiant de subvention	Entreprises
1	iii	RCO 03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	Entreprises
1	iii	RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises
1	iii	RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière	Organisations

des équipements permet de collecter des données numériques, tandis que plusieurs applications contribuent à les traiter en temps réel afin de synchroniser les processus de production et de faire progresser la production.

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
1	iii	RCR 03	PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé	Entreprises	
1	iii	RCR 04	PME introduisant des innovations en matière de commercialisation ou d'organisation	Entreprises		
1	iii	RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet	Organisation		

2.1.3 OBJECTIF SPÉCIFIQUE IV) "DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES POUR UNE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE, LA TRANSITION INDUSTRIELLE ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE"⁴

2.1.4 LES TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME

A) Actions visant à développer et à consolider les synergies entre les domaines de spécialisation intelligente de la zone de coopération

Aa) Développement de partenariats entre les acteurs de la quadruple hélice (public, privé, monde de la recherche et société civile), pour la création de "communautés de pratique" transfrontalières sur des questions communes liées aux stratégies de spécialisation intelligente des 5 nuts 2 du programme afin de : stimuler le partage des connaissances, l'identification et le développement d'actions, de synergies, d'outils et de solutions communes (cartographie, processus d'agrégation, stratégies d'innovation ouverte, finance innovante, etc.).

B) Actions visant à promouvoir et à renforcer la capacité des territoires (clusters et réseaux d'entreprises, organismes publics, monde de la recherche, société civile, etc.) à saisir les avantages de la transition industrielle et de l'industrie 4.0.

Ba) Promouvoir des actions " d'apprentissage mutuel ", de partage de bonnes pratiques, d'actions démonstratives, de projets pilotes entre les acteurs de l'innovation à différents niveaux de gouvernance pour accompagner les territoires et notamment les PME à faire face à la transition industrielle et au passage à l'industrie 4.0.

2.1.5 INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

Priorités	os	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Objectif	Objectif final
-----------	----	--------	------------	-----------------	----------	----------------

⁴Entente commune provisoire dans le trilogue du 28/10/2020: Developing skills for smart specialisation, industrial transition and entrepreneurship

					intermédiaire (2024)	(2029)
1	iv	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	stratégies/plans d'action		
1	iv	RCO 84	Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets	actions pilotes		
1	iv	RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus	Organisations		

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
1	iv	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations	Stratégies et plans d'action conjoints	0 Ou >0
1	iv	RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet	Participation	0 ou >0
1	iv	RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations	Solution	0 ou >0				

2.2 PRIORITÉ 2 (SO2) : Une zone transfrontalière résiliente et économe en ressources".

2.2.1 OBJECTIF SPÉCIFIQUE (IV) "PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES, LA RÉSILIENCE, EN TENANT COMPTE DES APPROCHES FONDÉES SUR LES ÉCOSYSTÈMES".⁵

2.2.2 TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME.

A) Actions visant à encourager et à améliorer la coordination entre les territoires de la zone transfrontalière afin de renforcer les capacités de gestion intégrée des zones côtières, la prévention et la gestion des risques (érosion côtière, incendies, inondations, risques de navigation),

⁵ Entente commune provisoire Trilogue du 28/10/2020 : "Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes".

en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans la programmation précédente et en l'intégrant si possible avec la programmation mainstream.

Aa) Actions de gouvernance avec la participation des autorités locales et des parties prenantes concernées

Ab) Application des plans d'intervention conjoints, des protocoles conjoints et des plans d'urgence déjà définis/approuvés avec la programmation 2014-2020.

Ac) Investissements pour les projets pilotes

B) Actions visant à encourager le développement d'outils et d'infrastructures communs pour le suivi, la prévision et la gestion des risques (érosion côtière, incendies, inondations, risques de navigation), en capitalisant n capitalisant sur ce qui a été réalisé dans la programmation précédente et en l'intégrant si possible dans la programmation mainstream.

Ba) Investissement dans le développement et/ou le renforcement de la modélisation des systèmes communs d'alerte précoce et de surveillance des risques.

Bb) Investissement dans des infrastructures de prévention des risques respectueuses de l'environnement qui favorisent, par exemple, les solutions "fondées sur la nature" visant à réduire les effets du changement climatique.

Bc) Investissement dans des outils et des services pour améliorer les systèmes de surveillance de la sécurité de la navigation dans l'espace transfrontalier

C) Actions visant à promouvoir des stratégies communes de sensibilisation active aux questions liées aux risques anthropiques et au changement climatique (érosion côtière, incendies, inondations, risques de navigation), adressées aux institutions, aux citoyens et aux acteurs économiques de la zone transfrontalière, en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans la programmation précédente et en l'intégrant si possible dans la programmation mainstream.

Ca) Actions de sensibilisation visant à renforcer la culture des risques (résultant du changement climatique) à l'intention des citoyens, des institutions, des opérateurs économiques et des autres parties prenantes concernées.

Cb) Actions de renforcement des capacités destinées aux institutions, aux opérateurs économiques et aux autres acteurs concernés.

2.2.3 INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

Priorités	os	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Objectif intermédiaire (2024)	Objectif final (2029)
2	iv	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégies/Plans d'action
2	iv	RCO 84	Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets	Actions pilotes
2	iv	RCO 81	Participation à des actions transfrontalières communes	Participation		

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires

2	iv	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations	Stratégies et plans d'action conjoints	0 ou >0
2	iv	RCR 104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations	Solutions	0 ou >0

2.2.3 OBJECTIF SPÉCIFIQUE (VII) "AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ, LES INFRASTRUCTURES VERTES, EN PARTICULIER DANS L'ENVIRONNEMENT URBAIN, ET RÉDUIRE LA POLLUTION"⁶.

2.2.4. TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME

En capitalisant sur ce qui a été réalisé dans les programmes précédents, les points suivants sont identifiés :

A) Préservation, protection et promotion du capital naturel de la zone transfrontalière, en capitalisant sur les acquis des programmes précédents.

Aa) Actions de promotion, de protection, de conservation et de sauvegarde de la biodiversité et du capital naturel de la zone de coopération en donnant la priorité à la mise en œuvre des stratégies conjointes réalisées dans les programmes précédents. En particulier, des actions peuvent être financées pour :

- La protection des habitats et la réduction de la présence d'espèces envahissantes (y compris, par exemple, les actions consacrées à la réalisation et à l'interopérabilité des bases de données numériques consacrées aux mesures de conservation ; les cartes d'habitats, les lignes directrices pour la réalisation de structures pour les points d'amarrage et d'ancrage, etc.).
- La coopération entre les zones protégées (marines, terrestres et humides), ainsi que leur expansion, leur protection et leur conservation.
- La protection des sites présentant des criticités particulières en raison des activités anthropiques (par exemple, près des ports, des marinas, etc.)
- La restauration des écosystèmes et des zones de reproduction de la faune (en particulier de la faune marine)
- La promotion d'une pêche durable.

Ab) Actions visant à promouvoir l'infrastructure verte et bleue pour la préservation des écosystèmes marins, le développement de la qualité rurale et écologique de l'agriculture, pour contrer les effets du changement climatique et des événements extrêmes et pour améliorer la qualité de vie dans la zone transfrontalière.

B) Actions visant à assurer la gestion intégrée, la durabilité et l'accessibilité du patrimoine naturel transfrontalier (et du patrimoine culturel associé)

Ba) Mise en œuvre de plans d'action conjoints pour le développement, la valorisation et l'intégration d'itinéraires culturels et environnementaux

Bb) Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures de nature matérielle et immatérielle pour l'amélioration de l'utilisabilité des atouts de la zone, selon une approche intégrée et durable (interventions pour l'accessibilité matérielle de l'offre culturelle et naturelle telles que des itinéraires de trekking, des

⁶ Entente commune provisoire Trilogue du 25/11/2020 : " enhancing protection and preservation of nature, biodiversity, and green infrastructure, including in urban areas, and reducing all forms of pollution".

sentiers équestres, des sentiers sous-marins, des sentiers côtiers et sous-marins durables, des pistes cyclables et des outils de diffusion des connaissances en ligne, des applications mobiles).

C) Actions visant à réduire la pollution de l'environnement, en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans les programmes précédents.

Ca) Actions visant à réduire la pollution de l'environnement (en particulier la pollution marine et maritime) résultant du rejet de polluants (par exemple, pesticides, produits chimiques dangereux, eaux usées urbaines et industrielles et autres déchets, y compris les déchets municipaux et les matières plastiques), et à réhabiliter les zones polluées (actions pilotes).

D) Actions visant à réduire la pollution environnementale de la zone par la promotion des "Ports verts transfrontaliers du futur", en capitalisant sur ce qui a été réalisé dans les programmes précédents.

(Da) Actions de gouvernance à plusieurs niveaux impliquant toutes les parties prenantes du secteur portuaire (autorités portuaires, armateurs, communautés locales, organisations de la société civile et services de planification urbaine, régionale ou nationale) afin d'accélérer la réduction de la pollution et la production et l'utilisation d'énergie durable ;

Db) Actions visant à soutenir la mise en œuvre d'un plan stratégique pour les "ports verts" afin de minimiser la pollution dans les zones portuaires et maritimes.

Dc) Actions expérimentales visant à réduire les émissions polluantes dans les ports et les zones adjacentes en ce qui concerne l'air (émissions de CO2 et d'autres polluants nocifs tels que SOx, NOx et particules), la pollution de l'eau et le bruit, et à promouvoir la décarbonisation du système énergétique en faveur des sources renouvelables (par exemple, GNL, hydrogène, biomasse forestière, etc.).

Dd) Solutions pour promouvoir l'utilisation de quais électrifiés dans les ports par le biais, par exemple, d'une analyse coûts-avantages, d'une analyse comparative, etc.

INDICATEURS

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Objectif intermédiaire (2024)	Objectif final (2029)
2	vii	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/plan d'action
2	vii	RCO84	Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets	Actions pilotes

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
2	vii	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations	Stratégie/plan d'action conjoint

2	vii	RCR10 4	Solutions retenues ou appliquées par les organisations	solution
---	-----	------------	--	----------	------	------	------	------	------

2.2.5 OBJECTIF SPÉCIFIQUE (VI) "PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE". ⁷

2.2.6 LES TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME

A) développement de stratégies, de modèles et de solutions partagées dans le domaine de l'économie circulaire

Aa) Actions pour l'échange de bonnes pratiques et/ou le développement de stratégies et/ou de modèles d'économie circulaire (des matières premières au recyclage, en passant par la conception, la production, la distribution, la consommation/utilisation/réparation/collecte, le recyclage).

Ab) Actions pour le développement de solutions innovantes et durables pour la reconversion des activités de production d'un modèle linéaire à un modèle d'économie circulaire

Ac) Solutions pour l'amélioration de la collecte en mer et de la gestion terrestre des déchets : évaluation des mécanismes d'incitation et des instruments tarifaires, définition de protocoles/modèles communs pour améliorer la collecte et la gestion terrestre et l'intégration dans le cycle des déchets municipaux.

B) promouvoir l'expérimentation d'interventions d'économie circulaire :

Ba) des actions de collaboration visant à soutenir la création de chaînes d'approvisionnement expérimentales dans le cadre de l'économie circulaire et l'essai de modèles et de solutions, également par le biais de l'utilisation de technologies numériques (par exemple, l'apprentissage automatique de l'intelligence artificielle⁸).

Bb) Actions visant à promouvoir des systèmes innovants de gestion, de récupération et de réutilisation des déchets solides (par exemple, les déchets solides collectés en mer) et des déchets organiques (par exemple, les carapaces de homard, les crevettes et les crustacés en général) non organiques (par exemple, les coquilles de moules) et leur réintégration ultérieure dans le cycle de production (matières premières secondaires de qualité, nouveaux matériaux, par exemple, pour la construction durable, et produits énergétiques).

C) Renforcement des capacités

Ca) Actions visant à renforcer les compétences techniques et scientifiques des acteurs (publics et privés) le long des chaînes de valeur circulaires.

Cb) Actions de sensibilisation adressées aux principaux acteurs de la chaîne de valeur (entreprises, organismes publics, consommateurs/citoyens) visant à promouvoir et à consolider l'approche circulaire pour améliorer le bien-être, la qualité de vie, la santé et la sécurité, mais aussi l'optimisation des chaînes d'approvisionnement transfrontalières.

INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

⁷ Proposition de compromis, 9 février 2021 : "(vi) promoting the transition to a circular and resource efficient econom".

⁸ L'intelligence artificielle joue un rôle clé dans la transition vers l'économie circulaire, en permettant notamment : d'accélérer les efforts pour éliminer les déchets et la pollution ; d'accroître l'efficacité et d'optimiser les modèles commerciaux de l'économie circulaire ; et de simplifier l'infrastructure nécessaire pour maintenir les produits et les matériaux en service.

Priorités	os	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Objectif intermédiaire (2024)	Objectif final (2029)
2	vi	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégies/plans d'action
2	vi	RCO 84	Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets	Action pilote

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
2	vi	RCR 104	Solutions adoptées ou améliorées par les organisations	Solution	
2	vi	RCR 79	Stratégies ou plans d'action communs adoptés par les organisations à la fin d'un projet ou ultérieurement.	Stratégies/plans d'action conjoints	

2.3 PRIORITÉ 3 (OS3) - "Un espace transfrontalier physiquement et numériquement connecté"

2.3.1 OBJECTIF SPÉCIFIQUE (III) : "DÉVELOPPER ET RENFORCER UNE MOBILITÉ NATIONALE, RÉGIONALE ET LOCALE DURABLE, RÉSILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, INTELLIGENTE ET INTERMODALE, Y COMPRIS UN MEILLEUR ACCÈS À LA MOBILITÉ TEN-T ET TRANSFRONTALIÈRE".⁹

2.3.2 LES TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME .

En capitalisant, dans la mesure du possible, sur les résultats obtenus par les projets réalisés dans le cadre des programmes précédents, les types d'actions suivants sont suggérés :

A) Une multimodalité transfrontalière sûre et durable

Aa) Expérimenter des plans d'action conjoints et des modèles de gouvernance pour l'interopérabilité des connexions multimodales (bateau-bus-train, train-bus, aéroport-bus-train, services de navette dans les ports/aéroports), en particulier entre les îles et entre les îles et d'autres régions dans la zone transfrontalière, y compris par l'utilisation de TIC intégrées et de plates-formes de données ouvertes en capitalisant sur les résultats des programmes précédents.

Ab) Développement et test de nouveaux outils et mécanismes d'optimisation pour l'accès multimodal (des passagers et des fret), en particulier, mais pas seulement, dans les ports et entre les ports et les villes ou autres nœuds, en capitalisant sur les résultats des programmes précédents.

B) Investissements conjoints pour la création, l'expérimentation et l'amélioration de modes de mobilité transfrontalière innovants, inclusifs et sûrs.

B a) Développement et test de solutions potentielles (technologiques, sociales, économiques) pour augmenter l'accessibilité et la connectivité dans la zone transfrontalière et en particulier dans les zones de faible demande (à la fois urbaines et rurales et à l'intérieur des terres) et pour faciliter le mouvement vers et en provenance des principaux nœuds d'échange.

Bb) Actions dédiées à la définition de protocoles de sécurité communs au niveau transfrontalier pour le transport de marchandises (et notamment de marchandises dangereuses), par voie maritime (mais aussi ferroviaire et routière) et pour les infrastructures et les personnes (Sécurité/sûreté/Cyber).

2.3.4 INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

Priorités	os	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Objectif intermédiaire (2024)	Objectif final (2029)
3	iii	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/plans d'action
3	iii	RCO84	Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des	Action pilote

⁹ Entente commune provisoire Trilogue du 8/12/2020- "Developing and enhancing sustainable, climate resilient, intelligent and intermodal national, regional and local mobility, including improved access to ten-t and cross-border mobility".

			projets			
3	iii	RCO116	Solutions développées conjointement	Solution

Indicateurs de résultats

Priorités	OS	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
3	iii	RCR79	Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations	Stratégie conjointe/Plan d'action	
3	iii	RRC104	Solutions retenues ou appliquées par les organisations	Solution	

2.4 PRIORITÉ 4 (SO4) - "Une zone transfrontalière efficace en matière de capital social et se distinguant par la qualité de son capital humain".

2.4.1 OBJECTIF SPÉCIFIQUE OS I) "AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MARCHÉS DU TRAVAIL ET L'ACCÈS À DES EMPLOIS DE QUALITÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION ET DES INFRASTRUCTURES SOCIALES".¹⁰

2.4.2 TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME .

(A) Soutien au développement de services d'emploi transfrontaliers efficaces et de qualité.

Aa) Expérimentation d'outils, de stratégies et de plans d'action communs dans le domaine des services de l'emploi, par exemple des services d'information, de coaching, de tutorat, des salons de l'emploi transfrontaliers, des plateformes innovantes pour l'échange de l'offre et de la demande de travail, l'anticipation des compétences, la transition professionnelle, l'accès à l'emploi, l'auto-entrepreneuriat, la mise en réseau des compétences, etc. Ces expériences devront prendre en compte les défis représentés par les nouveaux paradigmes (tels que l'industrie 4.0 et la transition industrielle) et les besoins découlant de la dimension insulaire (en encourageant, par exemple, les outils visant à soutenir la connectivité entre les îles et entre celles-ci et d'autres régions dans la zone transfrontalière, ainsi qu'entre les territoires intérieurs et les zones urbaines).

B) Soutien à la qualification du capital humain pour favoriser l'efficacité et l'efficience du marché du travail transfrontalier et la mobilité sociale et professionnelle des jeunes, des adultes et des travailleurs :

Ba) Réalisation de réseaux de formation et d'alliances entre le monde de la formation, le monde du travail, la société civile (par exemple l'Alliance expérimentale dans le secteur nautique), pour l'expérimentation

¹⁰ Entente commune provisoire Trilogie du 28/10/2020 (i) "enhancing the effectiveness and inclusiveness of labour markets and access to quality employment through developing social infrastructure and promoting social economy".

d'actions de soutien à la formation (des jeunes, des chômeurs) et à la requalification des travailleurs. Ces expériences devront tenir compte de ce qui est indiqué pour les actions de la lettre A de cet objectif spécifique.

2.4.3 INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Objectif intermédiaire (2024)	Objectif final (2029) [200]
4	i	RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus	Organisations
4	i	RCO84	Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets	Action pilote

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
4	i	RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet	Organisation
4	i	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations	Stratégie/plan d'action conjoint

2.4.4 OBJECTIF SPÉCIFIQUE (IV) "ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES, Y COMPRIS LES SOINS PRIMAIRES".¹¹

¹¹ Entente commune provisoire, Trilogue du 28/10/2020 (iv) ensuring equal access to health care and fostering resilience of health systems, including primary care, and promoting the transition from institutional to family- and community-based care;;

2.4.5 TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME

A) Promotion d'initiatives conjointes pour soutenir l'accès aux soins de santé et l'inclusion sociale de la population résidant dans les zones les plus isolées et les groupes les plus fragiles à travers :

Aa) échange et valorisation des expériences relatives à la mise en œuvre de services numériques innovants pour la santé (télémédecine, soins de santé de proximité), au bénéfice des zones insulaires, des zones les plus isolées et des groupes les plus fragiles.

Ab) l'échange et la valorisation d'expériences concernant des méthodes innovantes et de nouvelles approches pour atténuer les effets du vieillissement de la population, et pour soutenir les groupes les plus fragiles, en améliorant leur qualité de vie (services sociaux et de santé innovants pour favoriser le bien-être physique et psychologique, logement social, tourisme de santé et de soins, bien-être social, intégration sociale).

2.4.6 INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

Priorités	os	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Objectif intermédiaire (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
4	iv	RCO 87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus	Organisation		

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
4	iv	RCR 84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet	Organisation					

2.5 PRIORITÉ 5 (ISO1) - "Meilleure gouvernance transfrontalière".

2.5.1 OBJECTIF SPÉCIFIQUE I) "AMÉLIORER LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DES AUTORITÉS PUBLIQUES, EN PARTICULIER CELLES CHARGÉES DE LA GESTION D'UN TERRITOIRE SPÉCIFIQUE, ET DES PARTIES CONCERNÉES".

2.5.2 TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME .

A) Renforcement des capacités transfrontalières

Aa) Actions de renforcement des capacités pour promouvoir, fédérer et renforcer la politique maritime et côtière de la zone.

Ab) Échange d'expériences et renforcement des capacités des autorités publiques à préparer des initiatives/stratégies transfrontalières intégrées

Ac) Actions de soutien aux groupements européens de coopération territoriale dans les domaines prioritaires du Programme

Ad) Actions visant à tester, adapter et mettre en œuvre des services numériques intelligents pour une meilleure coopération et coordination au-delà des frontières administratives (par exemple pour l'échange de données relatives à la santé).

Ae) Actions de formation et d'échange pour le personnel de l'administration publique afin d'améliorer les capacités institutionnelles (santé, gouvernance, etc.)

Af) Actions visant à renforcer, orienter et rendre homogène l'ensemble de la chaîne de valeur du tourisme transfrontalier au regard des objectifs de durabilité (Objectifs Agenda 2030).

Ag) Actions visant à définir des modèles de gouvernance qui améliorent et promeuvent les services écosystémiques¹² en tant que modalité de développement pour les zones transfrontalières (par exemple, les zones rurales et marginales).

Ah) identification et échange de bonnes pratiques en matière de marchés publics écologiques efficaces en termes de ressources, visant par exemple à l'adoption d'outils communs

2.5.3 os II) "AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EN PROMOUVANT LA COOPÉRATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE ET LA COOPÉRATION ENTRE LES CITOYENS ET LES INSTITUTIONS, EN PARTICULIER, EN VUE DE RÉSOUDRE LES OBSTACLES JURIDIQUES ET AUTRES DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES".

2.5.4 TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES OPÉRATIONS PRÉVUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME

B) Coordination interinstitutionnelle

Ba) Actions consacrées au développement de modalités de coopération interinstitutionnelle avec les programmes du CTE, gérés directement et avec les programmes mainstream, afin de maximiser l'efficacité des interventions dans une perspective de complémentarité.

Bb) Actions pour une stratégie de gouvernance et l'alignement des protocoles dans la zone de coopération en matière d'infrastructure et de transport.

¹²Les services écosystémiques sont définis par Millennium Ecosystem Assessment (MA 2005) comme "les multiples avantages fournis par les écosystèmes à l'humanité". avantages multiples fournis par les écosystèmes à l'humanité". Ils peuvent être divisés en quatre grandes catégories : le maintien de la vie (comme le cycle des nutriments, la formation des sols et la production primaire), l'approvisionnement (comme la production de nourriture, d'eau potable, de matériaux ou de combustible), la régulation (comme la régulation du climat et des marées, la purification de l'eau, la pollinisation et la lutte contre les parasites) et les valeurs culturelles (y compris les valeurs esthétiques, spirituelles, éducatives et récréatives).

Bc) Développement de stratégies communes pour l'harmonisation des systèmes d'éducation et de formation (formels, non formels et informels) en vue de la reconnaissance, de la validation et de la certification des compétences au niveau transfrontalier.

Bd) Développement de systèmes de suivi conjoints pour le traçage des progrès de l'espace transfrontalier au regard des enjeux de la transition écologique (par exemple, l'économie circulaire).

2.5.5 iii) INSTAURER LA CONFIANCE MUTUELLE, NOTAMMENT EN ENCOURAGEANT LES ACTIONS DE PERSONNE À PERSONNE

2.5.6 TYPES D'ACTIONS CONNEXES, Y COMPRIS UNE LISTE DES TRAVAUX PRÉVUS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE, ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE À CES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES DE BASSIN MARITIME

C) De personne à personne

Ca) Des actions conjointes ascendantes visant à valoriser et à renforcer les racines et l'identité transfrontalières communes et à surmonter les obstacles existants (linguistiques, culturels, physiques), avec une forte implication, par exemple, des jeunes générations et dans le but ultime de renforcer la cohésion sociale des territoires.

Cb) Promotion d'un Erasmus transfrontalier pour les élèves du secondaire

BÉNÉFICIAIRES : Il faut noter que la liste officielle des bénéficiaires sera celle indiquée dans les termes de référence de chaque appel à projets.

2.5.7. INDICATEURS

Indicateurs de réalisation

Priorités	os	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Objectif intermédiaire (2024)	Objectif final (2029)
5	i-ii-iii	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/plan d'action		
5	i-ii-iii	RCO87	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus	Organisations		

Indicateurs de résultats

Priorités	os	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
5	i-ii-iii	RRCR 79	Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations	Stratégie/plan d'action conjoint					
5	i-ii-iii	RRCR84	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale après l'achèvement d'un projet	Organisations					